Description

L'expert ou l'experte de la circulation vérifient les aptitudes des conducteurs et conductrices et l'état de fonctionnement des véhicules. Ils examinent si les candidats au permis de conduire connaissent le code de la route et s'ils possèdent les qualités nécessaires pour circuler dans le trafic routier. Ils s'occupent aussi de l'expertise des véhicules, indispensable pour garantir la sécurité sur la route et au respect de l'environnement.

Leurs principales activités consistent à:

Examens théoriques

- mettre en confiance les candidats et leur donner les directives utiles à l'examen;
- contrôler le bon déroulement des épreuves et communiquer les résultats obtenus;

Examens pratiques

- préparer l'examen en structurant l'itinéraire (zones urbaine et suburbaine, virages, giratoires) et prévoir les exercices de parcage, de manœuvre, etc.;
- accompagner les candidats dans le véhicule, observer leur habileté et leurs réactions dans le trafic;
- au terme de l'examen, décider de l'octroi ou du refus du permis de conduire et motiver la décision;

Expertise de véhicules

- vérifier la conformité et l'état d'entretien des véhicules routiers de tous types: voitures de tourisme, véhicules de livraison, motocycles, poids lourds, trains routiers, etc.;
- contrôler le bruit et les gaz d'échappement émis par le véhicule;
- collaborer avec la police à des contrôles mobiles sur route et à des enquêtes à la suite d'accidents de la circulation;
- exercer une mission de conseil et de surveillance auprès des entreprises de la branche automobile qui détiennent, par délégation, des compétences en matière de mise en circulation des véhicules;
- expertiser des véhicules lors d'accidents.

Environnement de travail

Les experts de la circulation fondent leur action sur la loi sur la circulation routière et ses ordonnances. Ils exercent leur activité dans un service cantonal des automobiles et sont en contact permanent avec les partenaires intéressés par la sécurité routière (police, entreprises de la branche automobile, organes publics et privés de prévention des accidents), les écoles de conduite, les garages et les propriétaires de véhicules.

Formation

La formation d'expert ou d'experte de la circulation s'acquiert en emploi et est régie par l'Association suisse des services automobiles (ASA). Deux filières distinctes peuvent être suivies simultanément ou séparément: Contrôles techniques des véhicules et/ou Examens de conduite.

Lieux

- formation pratique dans le service des automobiles du canton employeur;
- formation théorique dans divers lieux en Suisse.

Durée

1 an pour la formation complète.

Conditions d'admission

- 24 ans révolus:
- permis de conduire catégorie B ou C depuis au moins 3 ans (sans infraction);
- examen médical réussi;
- emploi dans un service cantonal des automobiles;
- filière Contrôles techniques des véhicules: certificat fédéral de capacité (CFC) de mécanicien en maintenance d'automobiles ou de mécatronicien d'automobiles ou profession technique équivalente et 1 an de pratique professionnelle;
- filière Examens de conduite: CFC ou titre jugé utile à la fonction (enseignant-e, moniteur-trice de conduite, etc.) et avis d'expertise attestant l'aptitude en matière de psychologie du trafic.

Titre obtenu

 diplôme d'expert ou d'experte de la circulation délivré par l'Association suisse des services automobiles (ASA).

Contenu

Filière Contrôles techniques des véhicules

- exigences techniques pour les véhicules;
- droit:
- mécanique automobile;
- moteurs à combustion;
- technique et électronique.

Filière Examens de conduite

- droit (droit administratif, pénal, routier, assurances, etc.);
- psychologie;
- sensibilisation (dynamique et tactique de la circulation, techniques d'observation, conséquences de l'absorption d'alcool, de médicaments, etc.);
- conduite des examens et évaluation des prestations.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- · Calme et sang-froid
- Impartialité
- Rigueur
- Discrétion
- Résistance nerveuse
- Esprit de synthèse
- Disposition à de fréquents déplacements
- Sens technique

Perspectives professionnelles

Avec de l'expérience et en suivant des cours complémentaires, les experts de la circulation peuvent accéder à des postes à responsabilité impliquant la conduite du personnel (chef-fe d'équipe), la gestion d'un secteur (inspecteur-trice principal-e) ou une spécialisation technique. Ils peuvent aussi s'établir en tant qu'experts privés ou attachés à une compagnie d'assurance en responsabilité civile véhicules, devenir cadres dans une entreprise de la branche automobile (vente, réparation), etc.

Perfectionnement

Les experts de la circulation peuvent envisager les perfectionnements suivants:

Filière Contrôles techniques des véhicules

- admission à la circulation des véhicules lourds et de leurs remorques, des véhicules spéciaux, de travail et agricoles, des véhicules servant au transport de personnes, etc.;
- traitement des véhicules en provenance de l'étranger;
- évolution de la technique automobile;
- expert-e auprès des magistrats et des tribunaux;
- etc.

Filière Examens de conduite

- spécialisation dans certaines catégories de permis: motos, véhicules lourds, transports de personnes (public et privé), transport de matières dangereuses, ambulance, service du feu;
- contrôler les aptitudes à la conduite des titulaires d'un permis de circulation obtenu à l'étranger et des conducteurs et conductrices ayant compromis la sécurité du trafic;
- · etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Diagnosticien d'automobiles BF/Diagnosticienne d'automobiles BF
- Mécanicien en maintenance d'automobiles CFC/Mécanicienne en maintenance d'automobiles CFC
- Mécatronicien d'automobiles CFC/Mécatronicienne d'automobiles CFC
- Moniteur de conduite BF/Monitrice de conduite BF
- Spécialiste en assurance BF/Spécialiste en assurance BF

Adresses

Association des services des automobiles (ASA) Thunstrasse 9 3005 Berne

Tél.: 031 350 83 83 http://www.asa.ch

Swissdoc: 0.570.35.0